Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/07/2026 à 16h02
Réference de l'AR : 054-215404989-20260629-DELIB_42_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Nancy

Commune de Seichamps

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :29

Nombre de conseillers en exercice :29

Date de convocation :
16 juin 2026

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 16/06/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Présidence : Catherine KRIER, Maire.

Etaient présents :

DOUTÉ Fabien, ALBALADEJO Nicolas, LEFEVRE Mélanie, DENAIX Christine, KACZMAREK Laëtitia, MARIN Marie-Pascale, RAMISCH Isabelle, MASSON Camille, SEFIANI Siham, KUJAWA Patrick, THIVET Laura, ARNAIZ DE LA FUENTE Miguel, HURET Emmanuelle, LHUILLIER Laurence, MOINE Philippe, LAPOINTE Annie, NORMANT Vincent, ASSIAKH Lucie, LHUILLIER Aurélien, LEFEUVRE Patrice, IUNG Romaric, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GUILLIN Stéphane, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, PARET Evelyne, VERON Armelle

Absents représentés :
Absents :
Secrétaire de séance : Madame MARIN Marie-Pascale

Membres présents.....29
Absents représentés…….....0
Absents.....0
Votants.....29

Délibération DELIB_42_2026
Convention de mécénat pour les Boucles Seichanaises - Rapporteur : Evelyne PARET

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
29	*0*	*29*	*0*	*0*	*0*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des impôts,
Vu la loi 2003-709 du 1er août 2023 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,
Considérant qu'en raison des contraintes budgétaires qui pèsent sur la commune, la Ville de Seichamps doit diversifier ses sources de financement pour conduire ses actions d'intérêt général,
Considérant que la Ville de Seichamps développe des évènements ambitieux sur son territoire, contribuant ainsi à l'animation, au dynamisme et à l'attractivité de la commune et notamment le projet de l'organisation des Boucles Seichanaises,
Considérant le souhait de certains acteurs économiques locaux de soutenir les projets de la commune,
Considérant que la Ville de Seichamps a été autorisée par la DGFIP, dans le cadre des Boucles Seichanaises, à délivrer des reçus fiscaux et donc qu'elle peut recevoir des dons au titre de mécénat de la part des acteurs économiques dans le respect des règles des marchés publics,
Considérant la nécessité d'officialiser, de contractualiser et de détailler chacun des partenariats,
Considérant que le Conseil Municipal sera informé des conventions de mécénat signées avec différents partenaires,
Après avis de la commission Finances réunie le 16 juin 2026,
Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention type de sponsoring ci-annexée pour l'évènement « Les Boucles Seichanaises »,

- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférant avec les partenaires.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 2 juillet 2026
Catherine KRIER,
Maire.

Catherine KRIER
2026.07.03 15:48:52 +0200
Ref:11336262-17111647-1-D
Signature numérique
la Maire

Catherine KRIER